

PROCÈS VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
Le 2 février 2009

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 2 février 2009 à 19h30 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les conseillers Julie Jones, Pierre Paquette, Jean-Pierre Lessard, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Réal Ouimette.

Mary Brus, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est également présente.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h30 par M. le Maire, Réal Ouimette.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que distribué.

3.0 ADOPTION PROCÈS VERBAL:

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2009

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès verbal de la session régulière du 12 janvier 2009 tel que distribué.

3.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX – rien à signaler.

4.0 RAPPORTS

MRC

La MRC étudie les options afin de rendre accessible internet haute vitesse partout dans la MRC; la MRC a procédé à l'embauche d'un nouveau géomaticien et d'un technicien; une étude est en cours pour déterminer les besoins en région pour le transport adapté, les bâtisses de la ferme de Gaétan Lessard ont été retenus pour faire parti du patrimoine agricole de la MRC et la le conseil sans papier débute en février.

RÉGIE DES DÉCHETS

Les municipalités doivent faire la demande de compost au plus tard en avril; la Régie absorbe la perte relative au vol d'équipements; un nouvel employé est engagé pour opérer et réparer la machinerie; et le dossier relatif au conflit avec la Ville de Coaticook suit son cours.

2009-02-02/16

2009-02-02/17

- 2009-02-02/18 5.0 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:**
- Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de janvier et autorise la secrétaire à la déposer aux archives de la municipalité.
- 2009-02-02/19 6.0 **TRÉSORERIE:**
- 6.1 **PRÉSENTATION DES COMPTES:**
- Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer suivants présentés par la Secrétaire-comptable, dont un certificat de disponibilité de crédits a été émis pour les dépenses encourues, soient acceptés et payés.
- Comptes du mois janvier (relatifs à l'année 2008) :
- | | |
|---|-------------------------|
| Desbiens Lawrence (décembre) | 62.00 |
| Ministre du Revenu du Québec | 5.55 |
| Receveur général du Canada | 5.83 |
| | <u>73.38 \$</u> |
| <u>Comptes payés</u> | |
| Joël St-Pierre | 325.00 |
| Câble Axion | 69.70 |
| Salaire : | 297.19 |
| Total des comptes payés | <u>691.89 \$</u> |
| <u>Comptes à payer</u> | |
| Bell Canada | 121.76 |
| Alain Bellefeuille | 214.46 |
| Bérubé Catherine | 15.83 |
| B.R. Harley | 2 088.19 |
| La Cartoucherie | 103.29 |
| Groupe CCL | 66.60 |
| Centre Régional de Service Bibliothèque | 2 908.38 |
| Centre d'Initiative en Agriculture | 500.00 |
| Coop des Cantons | 8.89 |
| Couillard Construction | 25.40 |
| Desbiens Lawrence | 62.00 |
| Domaine du Rénovateur | 52.17 |
| Éditions Yvon Blais (Les) | 127.00 |
| Stanley & Danny Taylor Transport | 3 423.87 |
| Le Foyer du Sport | 95.92 |
| Hydro Québec | 2 683.43 |
| Imperial Oil | 163.65 |
| Laboratoires d'Analyses SM | 86.91 |
| Lafaille France | 21.00 |
| Municipalité de Martinville | 60.68 |

PROCÈS VERBAUX



Compte à payer (suite)

Ministre du Revenu du Québec	1 634.68
Fonds d'Information Foncière	3.00
Infocrime Québec	35.00
Receveur Général du Canada	806.77
Régie Inter Gestion déchets	1 293.59
Roger Martineau Inc.	25 689.51
Société Mutuelle de Prévention	282.19
Ville de Coaticook	93.74
Salaire administration :	4 441.69
Salaire élus :	5 617.57
Total salaire	<u>10 059.26 \$</u>
Total des comptes à payer	<u>42 667.91 \$</u>
Total des comptes	<u>53 492.44 \$</u>

6.2 RAPPORT FINANCIER

La Secrétaire-trésorière dépose l'état des activités financières au 31 décembre 2008 avant vérification.

6.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

6.3.1 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE COATICOOK

2009-02-02/20

Il est proposé par le Conseiller Pierre Paquette et résolu à l'unanimité d'adhérer la municipalité à la Chambre de commerce pour l'année 2009 au coût de 72.50\$ plus taxes.

La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.2 FORMATION – ADMQ

2009-02-02/21

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'autoriser la participation de la Directrice générale à la formation «L'urbanisme : les règlements et la procédure » et à la formation sur « L'intervention du gestionnaire en situation de crise, d'agressivité, d'intimidation et de menaces » en compagnie de la secrétaire-comptable au coût de 468.43\$ toutes taxes comprises plus les frais de déplacement. La secrétaire-trésorière émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisée à procéder au paiement.

6.3.3 ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE

2009-02-02/22

Considérant que les membres du conseil ont été consulté par téléphone au sujet de l'achat d'une souffleuse à neige;

Il est proposé par le Conseiller Jean-Pierre Lessard et résolu à l'unanimité de ratifier l'achat d'une souffleuse à neige au coût de 1 850\$ plus les taxes. Les crédits seront pris au budget d'immobilisation réservé à la voirie.

- 2009-02-02/23
- 6.3.4 RÉVISION DU PLAN D'INTERVENTION
- Considérant que le MAMROT demande à la municipalité de réviser son plan d'intervention afin d'inclure les travaux en cours;
- Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à retenir les services de Pierre Poulin pour la réalisation de cette révision.
- 2009-02-02/24
- 6.3.5 REMBOURSEMENT SELON POLITIQUES DE LA MUNICIPALITÉ
- Dans le cadre de la politique d'accès à la propriété, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de Jasmine Pelletier et Guy Lemire pour l'achat de leur 1^e maison à Dixville. Un premier versement de 350\$ sera effectué pour l'année 2009.
- 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS – rien à signaler.
- 8.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT- rien à signaler.
- 9.0 AFFAIRES NOUVELLES
- Le Conseiller Pierre Paquette s'abstient des discussions et du vote sur le sujet qui suit étant donné le lien de parenté avec les propriétaires.*
- 2009-02-02/25
- 9.1 APPROBATION SERVITUDE FAVREAU-LEFEBVRE
- Considérant que la servitude relative aux travaux sur la propriété de M. Favreau et Mme Lefebvre est échue depuis le mois de décembre;
- Considérant que ceux-ci ont pris connaissance de la servitude signée en faveur du voisin et par contre demande à la municipalité de bonifier la compensation consentie;
- Considérant que la municipalité lui fait valoir que les travaux consentis dans la première servitude et relatifs à l'enrochement de la berge représentent des coûts substantiels à la municipalité;
- Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature par le Maire et la Secrétaire-trésorière d'une nouvelle servitude avec M. Favreau et Mme Lefebvre.
- Cette nouvelle servitude reprend les mêmes conditions énumérées dans la première servitude tout en bonifiant l'offre par \$5,000. De plus, advenant la non réalisation de l'enrochement, la compensation de 5 000\$ sera majorée à 25 000\$. Une copie de la servitude sera déposée au dossier des propriétaires.

PROCÈS VERBAUX



2009-02-02/26

9.2 RENOUVELLEMENT ENTENTE AVEC LA CIBC

Considérant l'adoption par la municipalité d'une politique d'accès à la propriété ;

Considérant la participation de la CIBC en 2008 ;

Il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente avec la CIBC pour l'année 2009.

2009-02-02/27

9.3 STAGIAIRE – RECHERCHE SUR LE BARRAGE

Considérant que la municipalité bénéficiera d'un étudiant d'histoire de l'Université de Sherbrooke pour faire une étude sur le barrage;

Par conséquent, pour compenser celui-ci pour ses déplacements et ses dépenses de recherche, la somme de 500\$ lui sera versée en deux versements, soit \$250 en début de stage et \$250 à la fin du stage.

Le Conseiller Pierre Paquette s'abstient des discussions et du vote sur le sujet qui suit étant donné que son emploi à la Régie des déchets pourrait occasionner un conflit d'intérêts.

2009-02-02/28

9.4 DEMANDE DE CONCILIATION AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE

ATTENDU le désaccord existant entre la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook, ci-après : la Régie et la ville de Coaticook, quant à l'interprétation de l'article 16 de l'Entente modifiant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides signée le 21 février 2007, ledit article étant relatif à la compensation devant être versée à la ville de Coaticook pour l'entretien des voies d'accès au site;

ATTENDU que vu ce désaccord, la ville de Coaticook a demandé au M.A.M.R.O.T. de désigner un conciliateur en la personne de Pierre Poulin, directeur régional, pour tenter de trouver un accord, et ce, conformément aux articles 622 C.M. et 468.53 L.C.V ;

ATTENDU que la position du Conseil municipal quant à l'interprétation de l'article 16 est la même que celle de la Régie, à savoir que la compensation est établie par la quantité de tonnes métriques de matières résiduelles déposées au site d'enfouissement;

ATTENDU que le Conseil municipal est en désaccord avec la position exprimée par la ville de Coaticook dans sa lettre du 8 mai 2008 à l'effet que tout le tonnage des matières, peu importe leur nature, qui transite par le réseau routier pour entrer sur le site d'enfouissement doit être considéré pour le calcul de la compensation;

9.4 DEMANDE DE CONCILIATION

PROCÈS VERBAUX



ATTENDU que la Régie a retenu les services des avocats Monty Coulombe s.e.n.c. pour la représenter dans le cadre de la conciliation;

ATTENDU que pour l'instant, la conciliation n'implique que la Régie et la ville de Coaticook mais que le Conseil municipal pourrait être appelé à faire valoir son point de vue;

ATTENDU que le Conseil municipal entend faire front commun avec la Régie pour faire valoir son point de vue et désire être représenté par les mêmes procureurs que ceux mandatés par la Régie;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la Conseillère Julie Jones et résolu à l'unanimité de donner mandat aux avocats Monty Coulombe s.e.n.c. de représenter la municipalité dans le cadre de la conciliation et d'agir de façon à faire valoir sa position et ses intérêts quant à l'interprétation de l'article 16 de l'Entente modifiant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides.

10.0 AVIS DE MOTION - Rien à signaler

11.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-02-02/29

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de levée la présente session du conseil à 21h00.

Maire

Directrice générale